

Recensement des pratiques d'utilisation des coproduits par les éleveurs méthaniseurs en France

Identification of by-product use practices by farmers also producing biogas in France

ROUILLE B. (1,5), LE COZLER Y. (2,3), CHAABOUNI R. (3), EUDIER S. (3), LUCAS M. (3), THUAL J. (4)

(1) Idele, Monvoisin, BP85225, 35652 Le Rheu Cedex, France

(2) AGROCAMPUS-Ouest – INRA, UMR 1348 PEGASE, 35500 Rennes, France

(3) AGROCAMPUS-Ouest, 95 rue de St-Brieuc, 35000 Rennes, France

(4) Ademe, 20 avenue du Grésillé, BP 90406, 49004 Angers Cedex 1, France

(5) Comité National des Coproduits, 149 rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12, France

INTRODUCTION

La méthanisation à la ferme permet la production de biogaz à partir des effluents de ferme, des résidus de cultures et autres déchets organiques. Le plus souvent, le biogaz est valorisé par cogénération d'électricité et de chaleur. En France, le développement de la méthanisation à la ferme doit tenir compte d'autres voies de valorisation des déchets organiques (épandage, compostage) ou d'utilisation des coproduits (agrocultures, alimentation animale). Et l'existence de ces différentes possibilités au sein d'un territoire, voire d'une même exploitation, peut générer des conflits d'usage. Ce travail fait le point sur le ressenti des agriculteurs méthaniseurs en France face à ces conflits d'usage croissants.

1. MATERIEL ET METHODES

Cette étude, supervisée par le Comité National des Coproduits animé par l'Institut de l'Élevage, s'est déroulée de septembre 2013 à février 2014.

Un questionnaire d'enquête a été conçu autour de 40 questions fermées, semi-ouvertes ou ouvertes. Il était organisé en cinq parties :

- informations générales de l'éleveur méthaniseur
- informations générales de la ferme
- description de l'unité de méthanisation
- utilisation des coproduits
- compétition entre méthanisation et alimentation animale.

L'enquête étant réalisée par entretien téléphonique, sa durée maximale était de 15 minutes. Afin de s'assurer de la bonne compréhension et de la pertinence des questions, le questionnaire a été testé auprès d'un agriculteur méthaniseur au préalable. Au final, 26 éleveurs méthaniseurs ont été enquêtés, ce qui représentait environ 25 % de l'ensemble des méthaniseurs à la ferme en fonctionnement, en France, à cette époque.

2. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1. QUI EST L'ELEVEUR METHANISEUR ? A QUOI RESSEMBLE SON EXPLOITATION ?

La majorité des éleveurs méthaniseurs ont entre 40 et 59 ans (75%). Ce sont des éleveurs en milieu de carrière avec une recherche d'investissement et de diversification de production. Les 2/3 d'entre eux ont affirmé qu'ils ne connaissaient rien en matière de méthanisation avant la mise en route de l'unité. Ils sont principalement organisés en forme sociétaire de type GAEC ou SCEA (83%) et possèdent des productions animales différentes : bovins, caprins, volailles, porcs, lapins (une ou plusieurs par exploitation). La surface agricole utile (SAU) moyenne est de 284 hectares (ha), mais varie de moins de 100 ha pour 4 structures à plus 1 000 ha pour la plus importante.

2.2. QUELLE EST LA DIMENSION DE SON UNITE DE METHANISATION ?

Il s'agit d'unités de biogaz associées à un système de cogénération, avec une puissance électrique qui va de 30

kilowatts électriques (kWe) pour le plus petit des moteurs, à 600 kWe pour le plus important. La production électrique est assez disparate mais la moyenne de 199 kWe correspond à la moyenne actuelle des projets (200 kWe).

2.3. COMMENT FONCTIONNE LE METHANISEUR ?

La base du fonctionnement des méthaniseurs de ferme est assurée par des effluents dans toutes les fermes enquêtées (fumier et/ou lisier). A cela peuvent se rajouter des résidus de culture, des aliments (refus de ration, ensilage de maïs ou d'herbe), des coproduits d'origines agricole ou industrielle, des déchets de municipalités, de cantines ou de supermarchés. Pour importer des substrats dans un méthaniseur, les éleveurs (80%) se basent sur trois critères : le pouvoir méthanogène, le coût et la proximité. Les coproduits, potentiellement utilisables en alimentation animale, entrent donc bien dans les achats de substrats pour les méthaniseurs.

2.4. QUELLE EST LA PERCEPTION DE LA COMPETITION ENTRE LA METHANISATION ET L'ALIMENTATION ANIMALE ?

Pour l'utilisation des coproduits, 83% des éleveurs considèrent qu'il n'y a pas de compétition entre la valorisation en méthanisation et la valorisation en alimentation animale. En effet, pour la majorité d'entre eux, il est inconcevable de mettre dans le digesteur des coproduits qui peuvent être valorisés par les animaux. Il y a ainsi une forte dimension morale dans leur utilisation. Cela va dans le même sens que les conclusions du rapport Garot (2015) sur le gaspillage alimentaire : la voie de l'alimentation animale est un mode prioritaire à développer, avant la valorisation énergétique.

Les autres éleveurs (17%) font le choix d'une valorisation en méthanisation surtout par nécessité. En effet, c'est une obligation par manque d'anticipation des stocks en substrats et co-substrats nécessaires à l'unité de méthanisation. L'éleveur exprime souvent une nécessité d'optimiser son système d'exploitation pour limiter la compétition de la méthanisation avec l'atelier élevage.

CONCLUSION

La grande majorité des éleveurs méthaniseurs pense qu'il est éthiquement inconcevable d'utiliser des coproduits pouvant entrer dans l'alimentation animale en vue d'alimenter le méthaniseur. Le modèle allemand est souvent contesté par les éleveurs. Ils ne veulent aucunement tendre vers une utilisation d'ensilage de maïs seulement pour la méthanisation. Cependant, si des industriels développent à leur tour la méthanisation et captent les gisements de substrats disponibles, les éleveurs n'auront certainement pas la même retenue pour assurer le bon fonctionnement de leurs méthaniseurs afin de les rentabiliser au mieux.

Avec le soutien financier de l'Ademe et de l'Institut de l'Élevage.

Garot G. 2015. Mission ministérielle, Rapport sur le gaspillage alimentaire, 51 pages.